

Compte rendu de séance

Séance du 8 Septembre 2016

L' an 2016 et le 8 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, COCONNIER Sonia, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MASSET Geneviève à M. POTTIER Christian, MOREL Patricia à Mme MADDALIN Christine, POTTIER Soazig à Mme CLOUET Nathalie, MM : HERVOUIN Jean-Jacques à M. GLINCHE Eric, VALOTAIRE Denis à M. GILBERT Loïc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 02/09/2016

Date d'affichage : 02/09/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

- 16-079 - Rénovation de l'église St Mars - marchés - avenants
- 16-080 - Réhabilitation ancienne mairie et ancienne école - maîtrise d'oeuvre - avenant n°2
- 16-081 - Devis divers
- 16-082 - Vente des parcelles AB 1271 et AB 1273 rue du Courtil des Nouets
- 16-083 - Acquisition de parcelles pour la création d'un chemin piétonnier au Fresne

- 16-084 - Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
- 16-085 - Indemnités de conseil allouées au comptable public
- 16-086 - Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie - maîtrise d'oeuvre
- 16-087 - Aménagement de parking complexe sportif - marchés - avenant n°1
- 16-088 - Contrat Unique d'Insertion

16-079 - Rénovation de l'église St Mars - marchés - avenants

Vu la délibération n°14-047 du Conseil Municipal réuni le 24 juillet 2014 et la délibération n°14-057 du 9 octobre 2014 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;
 Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux modificatifs portant sur les lots suivants :

Lot	Entreprise	TF + TC1 + TC2 en € HT	TF + TC1 + TC2 + avenant n°1	Avenant n°2 en € HT sur TC1 et TC2	Nouveau montant du marché en € HT
lot1 Maçonnerie Pierres de taille	Grevet	431 241,30	444 474,96	32 547,19 10 333,71	487 355,86
		TF + TC1 + TC2 en € HT		Avenant n°1 en € HT sur TC2	Nouveau montant du marché en € HT
	Atelier Perrault Frères	31 000,00		2 290,00	33 290,00

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de ces avenants;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-080 - Réhabilitation ancienne mairie et ancienne école - maîtrise d'oeuvre - avenant n°2

Vu la délibération n°15-090 du 22 octobre 2015 autorisant Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement Agence JAOUEN et RAIMBAULT - BECB - ECIE;

Considérant la modification du coût prévisionnel des travaux,

Le Conseil Municipal

DECIDE que le nouveau forfait de rémunération est fixé à 43 570,80 € HT
AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant n°2

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-081 - Devis divers

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants (investissement):

BUDGET PRINCIPAL		
Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie et logement Bureau de contrôle	Qualiconsult	3 042,00 € TTC
Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie et logement Diagnostic amiante et plomb avant travaux	Qualiconsult	408,00 € TTC + analyse META 50 € HT (prix unitaire) + analyse MOLP 25 € HT (prix unitaire)
Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie et logement SPS	Qualiconsult	2 640,00 € TTC
Nettoyeur haute pression	Espace Emeraude	1 074,98 € TTC
Groupe électro	Espace Emeraude	578,38 € TTC
Perceuse - visseuse	LTM	474,00 € TTC
Marquise mairie - peinture et verres feuilletés	Stéphane JEUSSET	5 029,97 € TTC
2 abris de touche	Intersport	2 152,80 € TTC

Eclairage du terrain de foot - dépose du local électrique	ICE	1 526,06 € TTC
Eclairage du terrain de foot- adjonction de projecteurs	ICE	4 273,15 € TTC
Fourniture de bois pour étagères	DOINEAU	1 331,87 € TTC

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 1)

16-082 - Vente des parcelles AB 1271 et AB 1273 rue du Courtil des Nouets

Vu l'avis des commissions "Urbanisme" et "Finances",
Vu l'avis du domaine du 16 aout 2016 approuvant le prix proposé de 67 € le m² ;

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre les parcelles AB 1271 et AB 1273 rue du Courtil des Nouets (surface totale 780 m²) à Monsieur et Madame Claude TIRIAU au prix de 67 € le m².
CONFIE la rédaction de l'acte de vente à Me LECOMTE, notaire à Bais ;
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte correspondant à cette vente de terrain ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-083 - Acquisition de parcelles pour la création d'un chemin piétonnier au Fresne

Vu le Plan Local d'Urbanisme et l'emplacement réservé n°1,
Vu l'avis des domaines,
Vu l'avis de la commission "Urbanisme" et de la commission "Finances",

Le Conseil Municipal

DECIDE

- d'acquérir la parcelle H 635 (partie - 22 m²), propriété de Monsieur et Madame GABOURY au prix de 5 € le m²;
- d'acquérir les parcelles H 212 (parties - 15 m²), H 636 (partie - 107 m²), H 637 (partie - 3 m²), H 1489 (partie - 149 m²) propriétés de Messieurs Joseph BOUINIO et David BOUINIO au prix de 5 € le m²;
- d'acquérir les parcelles H 1163 (partie - 26 m²), H 1498 (partie - 1 m²), propriétés de Madame LACHTER-PACHTER au prix de 5 € le m²;
- de confier la rédaction des actes à Me Le Comte, notaire à Louvigné de Bais,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les actes et toutes les pièces s'y rapportant,

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-084 - Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Monsieur Loïc GILBERT présente au conseil municipal le rapport annuel du prix et de la qualité du service public de l'eau potable ;

Le Conseil Municipal:

PREND connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015,

INDIQUE que ce rapport est un document public qui peut être librement consulté à l'accueil de la mairie.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-085 - Indemnités de conseil allouées au comptable public

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 relatifs aux indemnités de conseil,

Le Conseil Municipal

DECIDE

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la durée du mandat,
- que cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices et sera attribuée à Monsieur Didier CREAC'H, Receveur Municipal,
- de ne pas accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires prévue forfaitairement.

A la majorité (pour : 16, contre : 1, abstentions : 1)

16-086 - Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie - maîtrise d'oeuvre

Madame le Maire rappelle qu'une mission de l'esquisse à l'APD avait été confiée à l'agence JAOUEN et RAIMBAULT pour la réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie et logement de fonction.

Le Conseil Municipal:

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'oeuvre du lancement de l'appel d'offres au suivi du chantier et réception, au groupement Agence JAOUEN et RAIMBAULT - BECB - ECIE pour un montant global et forfaitaire de 5 670,62 € TTC;

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'oeuvre et tout autre document s'y rapportant ainsi que les documents d'urbanisme afférents.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-087 - Aménagement de parking complexe sportif - marchés - avenant n°1

Vu la délibération n°16-056 du Conseil Municipal réuni le 2 juin 2016 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux modificatifs portant sur le lot suivant :

Lot	Entreprise	Marché initial en € HT	Avenant n°1 en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
lot 1 -terrassements VRD	PIGEON	102 000,00	- 1 713,26	100 286,74

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant n°1;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

16-088 - Contrat Unique d'Insertion

Le Conseil Municipal

- Décide de créer un poste polyvalent "cantine- garderie périscolaire - ménage" dans le cadre du dispositif "contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi".
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire brut
- Autorise Madame le Maire à signer tout document pour ce recrutement.

A la majorité (pour : 16, contre : 2, abstentions : 0)

Séance levée à 22 heures 30 minutes